

HSP

HSP/EB.2021/14

ONUHABITAT Conseil exécutif

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Distr. générale 25 août 2021

Français

Original: anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Deuxième session de 2021

En ligne, 15 et 16 novembre 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022

> Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail et le projet de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'année 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 (HSP/EB.2021/4). Durant l'examen de ce rapport, le Comité consultatif a reçu des informations et des éclaircissements supplémentaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que des réponses écrites datées du 7 juillet 2021.

II. Projet de programme de travail pour 2022

- 2. Dans le rapport, la Directrice exécutive indique que pour mener à bon terme le programme prévu pour 2022, ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023, qui a prouvé sa robustesse face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Sa structure organisationnelle récemment mise en place permettra de mettre en œuvre les quatre sousprogrammes interconnectés du plan stratégique pour la période 2020–2023 suivants :
- a) La réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
 - b) Un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
 - c) Le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain ;
 - d) Une prévention et gestion efficaces des crises urbaines (HSP/EB.2021/4, par. 5).

^{*} HSP/EB.2021/12.

III. Projet de budget pour 2022

- 3. Le rapport indique que le cadre financier d'ONU-Habitat comprend les trois grandes sources de financement suivantes :
- a) Les crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ;
- b) Les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées sont approuvées par la Directrice exécutive ;
- c) Les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par la Directrice exécutive.
- 4. Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les « ressources de base » d'ONU-Habitat. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes (HSP/EB.2021/4, par. 131 et 133).
- 5. Le montant total des ressources nécessaires pour 2022 est projeté à 255 463 600 dollars, soit une augmentation de 12 % ou 27 285 100 dollars par rapport au montant estimatif nécessaire de 228 178 500 dollars pour l'année 2021. Le budget global se répartit comme suit : 11 978 600 dollars au titre des ressources non préaffectées de la Fondation ; 13 289 000 dollars au titre du budget ordinaire ; 69 122 000 dollars au titre des ressources préaffectées de la Fondation au programme ; 149 845 500 dollars au titre de la coopération technique ; et 11 228 500 dollars au titre de l'appui au programme (HSP/EB.2021/4, par. 138 et tableau 11). Le tableau 17 du rapport présente le projet de budget pour 2022 par catégorie de dépenses et priorité stratégique.
- 6. Le tableau 15 du rapport montre l'évolution des ressources par sous-catégorie de dépenses de 2020 à 2022. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour 2022 représente une augmentation de 27 285 100 dollars, soit 12 %, par rapport au budget de 2021, et note en outre qu'une augmentation importante est proposée au titre des autres dépenses de personnel. Le Comité consultatif espère que des informations supplémentaires sur l'augmentation proposée seront fournies au Conseil exécutif lorsqu'il devra examiner le projet de budget pour 2022. Le Comité consultatif espère également que les futurs rapports comprendront des explications détaillées sur les variations par catégorie de dépenses et une comparaison avec les dépenses effectives (voir également le paragraphe 7 ci-dessous).
- 7. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour 2022, une réserve financière générale de 2,4 millions de dollars est recommandée, soit 20 % du budget général (contributions non préaffectées) de la Fondation, établi à 12 millions de dollars. Le montant recommandé repose sur le versement des ressources non préaffectées de la Fondation par le passé (HSP/EB.2021/4, par. 158).
- 8. À sa demande, le Comité consultatif a reçu au mois de juin 2021 le tableau ci-dessous sur les dépenses, ainsi que des informations sur les dépenses effectives pour 2020, les ressources approuvées pour 2021 et les ressources proposées pour 2022, présentées par catégorie de dépenses. Le Comité consultatif recommande que les futurs rapports de la Directrice exécutive incluent systématiquement ces données comparatives par catégorie de dépenses.

Ressources par catégorie de dépenses, 2020-2021

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Effectives 2020	Effectives JanJuin 2021	Approuvées 2021	Ajustement (montant)	Ajustement (%)	Estimations 2022
Postes	12 913,5	8 508,0	14 625,5	989,1	6,8	15 614,6
Autres dépenses de personnel	52 961,9	25 571,3	66 415,4	13 593,2	20,5	80 008,6
Dépenses de représentation	137,0	_	_	_	_	-
Consultant(e)s et expert(e)s	_	_	298,5	(143,4)	(48,0)	155,1
Frais de voyage du personnel	1 205,1	578,9	9 193,7	2 117,9	23,0	11 311,6
Services contractuels	18 835,7	12 903,9	23 796,3	3 711,5	15,6	27 507,8
Frais généraux de fonctionnement	12 703,2	6 840,9	14 629,4	1 713,6	11,7	16 343,0
Fournitures et accessoires	1 539,8	1 381,0	3 570,0	316,3	8,9	3 886,3
Mobilier et matériel	191,0	774,3	4 092,4	408,1	10,0	4 500,5
Dons et contributions	48 347,3	20 816,0	79 061,5	3 785,6	4,8	82 847,1
Total partiel	148 834,5	77 374,3	215 682,7	26 491,9	12,3	242 174,6

- 9. La Directrice exécutive signale dans son rapport que, depuis de nombreuses années, les contributions versées par les États membres au budget à des fins générales de la Fondation (contributions non préaffectées) sont nettement en-deçà du budget approuvé par les États membres. Compte tenu des enseignements tirés de cette expérience à partir de l'exercice biennal 2012–2013, le budget approuvé d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2018–2019 a été ajusté à la baisse pour se situer à 26 millions de dollars, alors que le total des contributions reçues s'élevait à 8,7 millions de dollars (33,3 % du chiffre ajusté de 26 millions de dollars). Le budget total pour 2020 s'est élevé à 18,9 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars ont été reçus au total (HSP/EB.2021/4, par. 137). Le Comité consultatif engage ONU-Habitat à intensifier ses efforts de mobilisation de ressources et de promotion des activités de vulgarisation afin d'augmenter le versement à la Fondation de contributions non préaffectées.
- 10. Les crédits ouverts au budget ordinaire proviennent de deux sources : le chapitre 15 (établissements humains) et le chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique). ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres, dont le chapitre 2 (gestion des conférences), pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat, et le chapitre 35 (compte pour le développement, en lien avec des projets de développement précis) (HSP/EB.2021/4, par. 132). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme d'ONU-Habitat pour 2022 figurent dans son premier rapport (A/76/7, ch. 15)¹.

Postes

11. Un nombre total de 205 postes est proposé pour 2022, dont 75 postes inscrits au budget ordinaire, 69 postes au titre des ressources non préaffectées de la Fondation et 61 postes au titre des ressources servant à l'appui au programme (HSP/EB.2021/4, par. 151). La répartition estimative des postes, par source de financement et priorité stratégique, est indiquée aux tableaux 20 et 21 du rapport respectivement. Le tableau 20 montre que le niveau d'effectifs proposé représente une augmentation de 22 postes par rapport au total de 183 postes pour 2021, dont 11 postes financés au titre des ressources non préaffectées de la Fondation et 11 postes au titre des ressources servant à l'appui au programme.

¹ Non disponible au moment de la publication du présent rapport.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan d'austérité financière d'ONU-Habitat de 2021, qui était fondé sur des recettes prévues de 3 millions de dollars sur les 10 millions de dollars initialement estimés, obligeait la Directrice exécutive à geler 44 postes financés sur les ressources non préaffectées de la Fondation, ce qui était partiellement compensé par le financement supplémentaire de 12 postes au titre des ressources servant à l'appui au programme, portant ainsi le nombre de postes gelés à 32 (4 P-4, 16 P-3, 2 P-2/P-1 et 10 AL). Le Comité consultatif compte qu'une mise à jour sur les postes financés sur les ressources non préaffectées et les postes gelés sera fournie dans le prochain rapport.

IV. Questions diverses

A. Impact de la pandémie de COVID-19

- 13. Le rapport indique qu'au cours de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur les produits livrables et activités prévus d'ONU-Habitat, nécessitant l'ajustement du soutien aux communautés locales, aux autorités locales et nationales et aux missions de conseil technique, et le passage de réunions en personne à des réunions virtuelles ou hybrides. Certaines activités liées à des projets de coopération technique ont été retardées ou reportées en raison des restrictions imposées aux voyages internationaux par la pandémie, et le changement d'approche des produits livrables et activités prévus a également eu un effet sur les résultats escomptés pour 2020 (HSP/EB.2021/4, par. 19).
- 14. En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat accélérait la numérisation de ses outils afin d'en faciliter l'accès aux gouvernements et aux autorités locales et à d'autres acteurs urbains, et de multiplier les possibilités de renforcement des capacités. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du Programme, il a rédigé un guide et une stratégie de renforcement des capacités numériques. ONU-Habitat a indiqué au Comité consultatif que, si les États membres ont participé à des réunions virtuelles, ils continuaient d'exprimer un vif désir de négocier, de voter et de prendre des décisions lors de réunions en personne. En ce qui concerne les voyages en avion, ONU-Habitat continuerait à participer virtuellement afin de minimiser son empreinte environnementale et d'économiser les frais de voyage chaque fois que cela était possible, bien qu'il ait noté que les réunions virtuelles entraînaient des coûts supplémentaires d'interprétation, de logiciels et de formation. Il a également indiqué que le budget proposé pour 2022 a été rédigé en partant de l'hypothèse qu'en 2022, les opérations reviendraient progressivement à la normale, les restrictions en matière de voyages seraient assouplies et les projets de voyage associés à la représentation en personne seraient réalisables.

B. Présentation

15. Les annexes I et II du rapport de la Directrice exécutive fournissent des informations sur la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif et du Comité des commissaires aux comptes respectivement. Le Comité consultatif se félicite de l'inclusion des informations pertinentes dans le rapport de la Directrice exécutive et compte que ces informations continueront d'être fournies dans ses futurs rapports.